

LA REPUBLIQUE

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les Mardis, Vendredis et Samedis, rue St. Pierre No. 94, Entre Royale et Bourbon.

No. 19.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 13 OCTOBRE 1827.

Vol. I.

Liste des Batiments dans le Port de la Nîle-Orléans.

Navires.	Capitaines.	Destinations.	Consignataires.
Suzan, américain	Maynes	Marseille	A. Hodge jr le capitaine
Isabella, américain	Libby	incertain	Wm. Nott & Co.
Aurora, américain	Combs	à fréter	Palfrey & Warthington
Columbus, américain	Tucker	Londres	A. Lockhart & co le capitaine
Prince Regent, anglais	Brown	Liverpool	G. E. Russell & Barstow
Lady Douglas, anglais	Nooney	pas annoncé	Bowers, Osborn & co
Bricks.	Silsby	New-York	Foster & Hutton
George, américain	Nason	Londres	J. B. Passement
Watchman, américain	Foster	New-York	le capitaine
Trent, américain	Allen	pas annoncé	R. A. Shepherd
Amelia, américain	Massie	à fréter	Le cap. J. B. Passement
Aspin, américain	Waite	pas annoncé	G. E. Russell & Barstow
Benjamin Ruggles, américain	Cobb	Cobb	John Clark
Mexican, américain	Webber	incertain	B. Bouy
Samuel, américain	Taylor	Havane	M. F. Coagut
Criterion, américain	Cheever	Liverpool	John Clark
Sarah Merrill, américaine	Platt	incertain	John Clark
Crisis, anglaise	non-désigné	Incertains	Russell Bell
Goedelitz.	Pierce	Matagorde et les Ifados	le capitaine
Cahawba, américaine	non-désigné	à vendre	John Clark
Sarah Jayne, américaine	White	à fréter	B. Bouy
Pieroyant, américaine	Hamlin	Incertains	M. F. Coagut
Fame, américaine	Peterson	Majangas	John Clark
Gazelle, américaine	Tardy	Rio Grande	John Clark
Metta, américaine	Doupe	à vendre	John Clark
Antoinette, américaine	Wm. & Morris	Incertains	John Clark
Debt, américaine	Debt	Incertains	John Clark
Charlotta, américaine	Debt	Incertains	John Clark
Robert, américain	Robert	Incertains	John Clark
Bateaux à vapeur.	Robert	Incertains	John Clark
Indeck.	Crowfoot	Incertains	John Clark
Caravan	Morris	Incertains	John Clark
Crusader	Whalen	Incertains	John Clark
Rob Roy	Norton	Incertains	John Clark
Conqueror	Crane	Incertains	John Clark
Natchez	Buckner	Incertains	John Clark
Hibernia	J. Bartlett	Incertains	John Clark
Planter	Blanchard	Incertains	John Clark
Lady of the Lake	Blanchard	Incertains	John Clark
Andrew Jackson	Jackson	Incertains	John Clark

Changement de Domicile.

A soussignée annonce à ses praticiens, qu'elle demeure maintenant rue St. Pierre, entre celles Dauphine et Bourbon No. 118.
29 sept.

E. PIIRON.

VIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une boutique HORLOGERIE, rue de Chartres No. 187, entre les rues St. Pierre et Jefferson, récemment arrivé les fabriques de la Nouvelle-Orléans, il a travaillé longtemps ; il vise se flatter qu'il réussira ses compatriotes, n'auront qu'à lui faire confiance qu'ils désigneront lui accorder. Il entreprendra toute espèce d'ouvrage de Penduleerie.

Il offre également à vendre, diverses marchandises, telles que :

huile d'olive, en paniers, première qualité,

huile turque, de Bordeaux,

huile à l'œuf-de-sie,

huile au vinaigre,

huiles Eau-de-Vie de Lavande double, ambree,

huiles turques, assorties,

Guignolet d'Angers,

Une cause contenant 28 doiz. Bas de coton &c.

5 doiz. shawls 3-4, gase damassée ombrée.

Il sept.

THEARD Junior

CHANGE DE BILLETS, &c.

Billet de banque de la Caroline du Sud ou du Nord, et de la Georgie, 6 à 10 pr. ct. d'esc.	J. G. Stevenson
De la Banque des Etats-Unis,	J. Hagan & co
De la Banque d'Etat du Tennessee,	6 pr et
De la Mobile,	6 pr et
Du Mississippi,	au pair
Doublons Espagnols,	\$153 à 16
Doublons Mexicains,	14 62 à 15 25
Piastres dites Plaquier,	8 pr et, aux banques
Argent pur, en barres,	au pair,

PRIX DU FRETT.

Pour Liverpool, le Coton par livre,	9 1-6 sterl
France, idem	idem 1 1-5 8 f
les Etats du Nord, le Coton par liv.	3-8 à 1-
idem, le sucre par boucaud,	point
idem, le tabac par boucaud,	\$4 2 4 50

LETTRES DE CHANGE.

Sur Londres,	papier 109 argent 108
Sur France,	5f. 15
Sur New-York,	99
Sur Boston,	99
Sur Philadelphie,	984
Sur Baltimore,	99

TAUX DES ACTIONS,

DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES, &c.	paper	argent
Banque de l'Etat de la Louis.	90	101
Banque d'Orléans,	100	-
Banque de la Louisiane,	-	-
Comp. d'Assurance de l'Etat,	-	-
Comp. d'Assurance de la Louis.	-	-
Comp. d'Assurance d'Orléans,	-	-
Comp. de Navigation, pas de vt. depuis le divid.	-	-
Comp. d'Ass. de Marine et de Feu du Mississippi,	-	-
pas de ventes depuis le dividende.	-	-

AUX AMATEURS D'HUITRES.

E chez	A. Michaud,
	rue de la Levée No. 67

Pharmacie à vendre

Le Docteur Heilbron, ne pouvant, à cause de mauvais état de sa santé, vaquer convenablement aux affaires de sa

PHARMACIE

désire s'en défaire à des conditions très-avantageuses pour celui qui en ferait l'acquisition. La pharmacie est établie au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Moreau et la Paix, ces rues sont très-pas-sagères, et bien que l'établissement ne date que depuis peu et que la maladie du Dr. Heilbron le force à le tenir fermé très-souvent, il y a déjà

une jolie clinique déposée. Les ventes annuelles, au détail, se montent de cinq à six gourdes. Il n'est pas douteux qu'une personne qui aurait une connaissance parfaite de la pharmacie, puisse y faire très-bien ses affaires.

La boiserie de la pharmacie est toute neuve et proprement peinte ; les bocaux et vases sont très-fin, et il n'y a rien d'endommagé. Les médicaments sont frais et complets.

Sur certaines conditions, s'adresser sur les lieux.

Le Dr. Heilbron est investi de l'agence de plusieurs docteurs de l'Allemagne, des

TRANSLATION

Of an Editorial article published in this paper, on Thursday last.

We have announced for the 13th inst. a meeting of the friends of the Administration; and we feel not the necessity of exciting their zeal. Nevertheless the Jacksonists are every day using their utmost endeavors to take public opinion by surprise, and we have now before us a pamphlet which they are profusely casting about them to the right and left. It contains but a collection of pieces which have already appeared in their retained papers and which have been triumphantly refuted. But by bringing them with a republication, it is designed to give them a more vigorous appearance in the public eye, and to make an effect which altogether failed them at their first entrance into the world.

This is no new trick, and our fellow citizens are in general too clear-sighted to be taken by a bait so ill-disguised—for they have not lost sight of the

TROUBLES

A. La Pointe au Bois, un Squif avec deux rames, amarré desquelles se trouvent les loups W. H. et son épouse, est peint en vert. Le propriétaire porte réclamation en s'adressant à Mr. Fletcher Bassia.

29 Sept. Parish Court for the Parish and City of New-Orleans, Sept. 24th 1827.

Present the honorable James Pitot.

Eulalie Brûlé f. m. of c. vs. Norbert Fortier

his husband f. m. of c.

THIS cause came on for trial by consent of parties, when after hearing the evidence, the Court being satisfied, it is ordered, adjudged and decreed, that a separation of property between the said Eulalie Brûlé and the said Norbert Fortier, her husband, do take place according to law, and it is further adjudged and decreed that the said Eulalie Brûlé do recover from the estate of the said Norbert Fortier the sum of five hundred and thirty-seven dollars and forty cents, to be paid by privilege and preference and by virtue of the tacit mortgage which the said Eulalie has by the laws of this State on all the property of the husband to secure the payment of the parochial claims together with costs.

(Signed) Jas. Pitot, judge.

I do hereby certify the above.

Oct. 1. Th. S. Kennedy, clerk

Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville

de la Nouvelle-Orléans,

24 Sept. 1827—Présent l'hon. J. Pitot.

Eulalie Brûlé f. de c. l. contre Norbert

Fortier son mari, h. de c. l.

CETTE affaire a été appellée, du con-

sentement des parties, à la Cour, qui,

après avoir ouï les témoignages et étant sa-

tisfaite, a ordonné, adjugé et décreté que

qu'une séparation de biens ait lieu entre

ladite Eulalie Brûlé et ledit Norbert For-

tier, son mari, conformément à la loi ; et

il est de plus adjugé et décreté que ladite

Eulalie Brûlé recouvre des biens dudit

Norbert Fortier, la somme de cinq-cent

trente-sept piastres et quarante cents, qui

doit être payée par privilège et préférence,

et en vertu d'une hypothèque tacite que

ladite Eulalie Brûlé, par les lois de cet